

18-FEB-2011
2010-5128

Raid® Insecticide contre les chenilles et les spongieuses

PRODUIT SOUS PRESSION

S'ATTACHE À UN TUYAU
LE TRACEUR DE MOUSSE INDIQUE L'ENDROIT PULVÉRISÉ
DÉTRUIT AU CONTACT

DOMESTIQUE

ATTENTION



EXPLOSIF

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

N° D'HOM. 17539 LOI P.A.
GARANTIE : pyréthrinés 0,36 %

CONTENU NET : 680 g

S.C. JOHNSON ET FILS, LIMITÉE, BRANTFORD, ON., CANADA N3T 5R1
1-800-558-5566

SC Johnson®
Une Entreprise Familiale (logo)

<<secondary panel>>

Un moyen efficace pour détruire les chenilles, les spongieuses et autres parasites de jardin comme les fourmis, pucerons, araignées et vers sur les arbrisseaux, conifères, arbustes et fleurs. S'attache à tout tuyeau d'arrosage. Le traceur de mousse indique l'endroit pulvérisé et assure le recouvrement complet de la surface. Prêt à être utilisé sans besoin de rincer ni de mesurer.

MODE D'EMPLOI : RELATIVES À L'UTILISATION (diagrams may be used to assist user)

1. Dévisser l'ajutage du contenant. Retirer l'anneau blanc et le mettre de côté pour le rangement après l'usage.
2. Visser l'extrémité de l'ajutage sur le tuyeau. Faire couler l'eau.
3. **POUR DÉBUTER L'OPÉRATION**, attacher la bombe à l'ajutage et serrer jusqu' à ce que le jet devienne mousseux. L'insecticide Raid® contre les chenilles et les spongieuses est maintenant prêt à être appliqué. **POUR TERMINER L'OPÉRATION**, dévisser la bombe jusqu' à ce que la mousse disparaisse, puis arrêter l'eau.
4. **POUR RANGER LE PRODUIT**, réassembler l'ajutage, l'anneau blanc et la bombe.

À l'aide du traceur de mousse, pulvériser les plantes uniformément et dans toutes les directions. Appliquer sur les deux côtés des feuilles et sur les endroits des plantes susceptibles d'abriter des insectes. Pour les conifères et arbrisseaux denses, s'assurer que le jet atteint l'intérieur des feuilles et des branches. L'application sera plus efficace s'il n'y a pas de vent. Ne pas pulvériser lorsque la température excède 30 °C. Répéter l'application tous les 7 jours ou selon le besoin pour une efficacité accrue.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. ÉVITER LE GEL. CONTENU SOUS PRESSION. Ne pas placer dans l'eau chaude ou près des radiateurs, cuisinières ou autres sources de chaleur. Ne pas percer le contenant ni l'incinérer ni le conserver à des températures de plus de 50 °C. Éviter la contamination des étangs, lacs et ruisseaux. Éviter d'inhaler. Éviter de pulvériser sur les aliments, sur la peau ou les animaux. Laver les mains après usage.

PREMIERS SOINS : Si le produit a été vaporisé sur la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. S'il atteint les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Si avalé, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION : Lorsque le contenant est vide, appuyer sur le bouton pour libérer la pression.
Envelopper le contenant vide et le jeter aux ordures ménagères.

®Marque canadienne déposée de S.C. Johnson & Son, Inc. Utilisateur licencié S.C.
JOHNSON ET FILS, LIMITÉE, Brantford, ON., Canada N3T 5R1 1-800-558-5566
www.Infoinsectes.ca EN VENTE AU CANADA SEULEMENT

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))